

Une solution à l'encadrement des jeunes.

# Mobilisons la réserve citoyenne !

Par JOËLLE GARRIAUD-MAYLAM sénateur\*

**L**a suspension du service militaire obligatoire en 1997 répondait à une nécessité. Cependant, sa disparition laisse un grand vide. La suppression de la conscription a en effet fragilisé l'enracinement social des armées et le consensus sur notre défense. Jusqu'alors, les militaires avaient joué un rôle utile envers les jeunes appelés, dans la lignée du célèbre essai de Lyautey sur *le Rôle social de l'officier*. Et les réservistes assuraient le lien entre l'armée et la société civile. Mais cette époque est révolue, et un service civique obligatoire et universel souffrirait du même handicap que le service national : son coût.

Le service civique volontaire est une belle initiative, mais il est destiné à des jeunes, et dans des limites qui ne peuvent dépasser vingt-quatre mois. Or, ce dont nous avons besoin, c'est d'un engagement portant sur le long terme de citoyens de tous âges désireux d'aider les jeunes en difficulté, de promouvoir les valeurs de notre pays et de renforcer sa compétitivité.

C'est là où la réserve citoyenne peut prendre tout son sens. La loi de 1999 a tiré les conséquences de la suppression du service militaire en créant, à côté de la réserve opérationnelle, la réserve citoyenne, ouverte à tous. Cette nouvelle institution a pour vocation « d'entretenir l'esprit de défense et de renforcer le lien entre la nation et les forces armées ». Elle répond aussi à la nécessité d'impliquer ceux de nos concitoyens qui entendent assumer leur rôle dans la sécurité de la nation et tient compte des impératifs budgétaires car, bénévoles, elle ne pèse pas sur les finances publiques. Elle donne aussi toute leur place aux femmes.

Mais elle souffre d'un manque de visibilité et de clarté dans ses objectifs. Il faut, me semble-t-il, étendre son champ d'application et ouvrir son recrutement, jusqu'ici trop élitiste. Elle doit être davantage complémentaire des réserves opérationnelles et se développer sur deux axes essentiels : les opérations à l'international et les missions d'ordre civique.

**L**e domaine international est l'un de ceux qui pourraient le plus bénéficier de la réserve citoyenne : les affectations d'officiers d'active coûtent cher. Or il existe un vivier de Français implantés à l'étranger qui accepteraient volontiers de contribuer à l'action de la France en

lui apportant leur expertise tant dans les domaines de défense que dans le cadre d'une veille économique, commerciale et stratégique au sein de la réserve citoyenne. Cette expertise nous fait défaut, comme en attestent les difficultés de notre commerce extérieur, face aux résultats d'autres pays comme l'Allemagne qui ont compris l'utilité de la mobilisation d'un large réseau de nationaux pour promouvoir leurs intérêts.

Le deuxième type d'actions doit porter sur la construction d'un sentiment d'appartenance à la nation et à ses valeurs, en développant le brassage social et l'intégration. Le danger n'est plus celui d'une invasion étrangère ; il est plus pernicieux, car lié à une désagrégation du lien social qui porte en germe l'insécurité à l'intérieur même de nos frontières.

**N**ous avons besoin de donner des valeurs et des ambitions à des jeunes parfois délinquants parce que désœuvrés, en les transformant en acteurs citoyens, engagés dans la construction d'un avenir commun.

La réserve citoyenne offre un cadre adapté à la réalisation de cette ambition. Encore faut-il la mobiliser et la faire correspondre à la tradition républicaine, égalitaire et "universelle". Son objectif doit aller au-delà du renforcement du lien armées-nation. Il doit s'intégrer dans un vrai parcours citoyen initié à l'école. Nous ne pouvons plus accepter le gâchis de bonnes volontés et de talents qui ne demandent qu'à être mieux canalisés.

Dès maintenant, une plus grande ouverture de la réserve citoyenne, une meilleure connaissance de ses enjeux, un fonctionnement dynamisé avec, par exemple, un rattachement direct au chef d'état-major des armées permettraient de susciter nombre d'engagements spontanés, tant il est vrai que les Français restent profondément attachés à l'avenir de leur pays. Il nous faut les aider à franchir le pas et renforcer ce cadre qui leur permettra de s'épanouir en promouvant les intérêts de notre pays. Il s'agit là d'une extension majeure du champ d'action des réservistes, mais l'enjeu en vaut la peine.

(\*) Joëlle Garriaud-Maylam est sénateur (UMP) représentant les Français établis hors de France ; secrétaire de la commission des affaires étrangères du Sénat et vice-présidente de la commission sur la dimension civile de la sécurité à l'assemblée parlementaire de l'Otan.



**La réserve citoyenne peut devenir un outil privilégié de la construction d'un sentiment d'appartenance à la nation.**